pouvoir de persuasion que le gouvernement, le ministre ou les députés de l'arrière-ban n'en ont eu lorsqu'ils siégeaient au comité qui à étudié le bill. A vrai dire, le bill n'a pas fait l'objet d'une étude appropriée avant son adoption par le comité. On voulait faire vite. Si quelqu'un tentait de poser une question, les libéraux du comité l'interrompaient pour dire: «Adoptons le bill au plus vite».

(1540)

Il est vrai qu'il n'a rien de sensationnel. Par contre, cependant, en tant que députés responsables, il est malheureux que le caucus libéral n'ait pas jugé à propos d'étudier le bill comme il se devait de le faire avant de le renvoyer à la Chambre à l'étape du rapport. C'est pourquoi je me félicite que l'autre endroit ait au moins compris, à l'étude en comité, que certains amendements s'imposaient

d'urgence.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le secrétaire parlementaire dire aujourd'hui qu'on allait présenter un autre bill modifiant celui que nous adoptons et que ce nouveau bill serait présenté au courant de l'année. J'espère qu'il apportera certaines des modifications qu'on devrait trouver ici. Il est parfaitement ridicule de présenter un bill auguel la Chambre et le comité proposent des amendements après quoi le bill est renvoyé à la Chambre où il est étudié en troisième lecture, puis va à l'autre endroit où l'on apporte encore d'autres amendements. Comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, les amendements apportés à l'autre endroit vont à l'opposé de certains des amendements proposés par le ministre lorsque le bill en était à l'étape du comité. Est-ce ainsi qu'on veut donner à ceux qui veulent fonder des compagnies confiance dans l'administration du ministère de la Consommation et des Corporations?

Je m'étonne que le ministre ne soit pas ici aujourd'hui pour expliquer certains de ces amendements et nous dire que même s'il ne les a pas proposés en comité, il est prêt à s'en accommoder. J'ai dit que je m'en étonnais, mais à la réflexion cela ne m'étonne pas tellement. Je crois que si le ministre était ici aujourd'hui, il serait humilié d'avoir à faire face à la Chambre et d'expliquer pourquoi l'autre endroit a dû apporter les amendements qu'il aurait dû étudier lui-même avec son propre caucus. Pour ce qui est de la persuasion, le ministre en manque certainement

auprès du caucus libéral au Sénat.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non. Sur division.

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la 2° fois, sont agréés.)

LA LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

MESURES PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES CONTAMINANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 mars 1975, de la motion de M. Sharp (au nom du ministre

Santé et environnement-Loi

de l'Environnement): Que le bill C-25, ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, ainsi que de l'amendement de M. Fairweather (p. 2251).

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, je voudrais remercier mes honorables vis-à-vis de leurs critiques, que je crois très constructives, du projet de loi qui est présentement à l'étude. Je prends ces critiques en bonne part, et je suis certaine qu'elles me seront très utiles dans l'administration de cette loi lorsqu'elle sera adoptée par la Chambre.

J'aurais voulu m'appliquer à répondre point par point à certaines suggestions, à des critiques qui ont été faites, mais je profiterai plutôt de l'étude du bill au comité des pêches et des forêts pour le faire. Qu'il me suffise aujourd'hui de dire que les honorables députés, lorsqu'ils ont fait des suggestions en ce qui a trait au bill C-25, ont omis de tenir compte des autres lois sous l'empire desquelles nous pouvons agir relativement à la protection de la santé humaine ou de l'environnement, qu'il s'agisse de la loi sur les produits dangereux, de la loi sur le contrôle des insecticides ou de celle contre la pollution atmosphérique au sujet de laquelle, entre parenthèses, il est requis de prou-ver un dommage réel à la santé. Toutes ces lois nous permettent d'agir, mais un nouveau projet de loi est nécessaire par lequel nous ne demandons, et il faut le noter, que des pouvoirs résiduaires, de façon à parer aux carences de certaines lois fédérales et de certaines lois provinciales.

Le bill C-25, comme je l'ai déjà expliqué, touche aux substances suspectes dont la trace peut se trouver dans des éco-systèmes. Il s'agit de substances, qui ne seraient pas biodégradables, et leur accumulation pourrait, à la longue, créer des effets dommageables à l'environnement ou à la santé. Monsieur le président, il nous fallait présenter ce nouveau projet de loi pour traiter des substances suspectes, dont les effets sont quelquefois minimes ou même indirects sur la santé ou l'environnement.

Il s'agit d'obtenir l'autorité de faire des études supplémentaires sur des substances qui peuvent se trouver dans la chaîne alimentaire, dans le cycle de la vie ou dans l'atmosphère.

Certaines de ces substances suspectes sont déjà identifiées. Nous avons déjà parlé du fréon, du SO², du cadmium, et récemment, nous discutions beaucoup des effets indirects des émanations d'amiante sur la santé des ouvriers.

Ce n'est pas une loi de la même génération que celles qui sont destinées à enrayer la pollution, mais une loi préventive. Nous identifierons des substances suspectes et nous procéderons ensuite à leur examen. Nous voulons procéder à l'examen de ces substances qui se trouvent dans toutes sortes de produits manufacturés. Voilà pourquoi nous demandons cette nouvelle autorité.

L'honorable député de Rocky Mountain (M. Clark) voudrait qu'en vertu de cette loi, je demande des renseignements sur tous les produits manufacturés. Je ne sais pas si l'honorable député se rend compte de la paperasse dont je serais encombrée, si je devais demander des renseignements sur tous les produits manufacturés, qui se chiffrent, je crois, au nombre de 30,000 per année.